

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PONT-SAINT-PIERRE

SEANCE DU 27 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à vingt heures trente, le conseil municipal de Pont-Saint-Pierre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme LAVIGNE COURTEUX Valérie, Maire.

Date de convocation : le 17 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers votants : 15

Etaient présents : Mme AUBRIL Katie, Mr HEBERT Philippe, Adjoint ;

Mmes CHEDRU Kristell, GALLIENNE Véronique, VEZIER Lorna, DUHO Christelle, GOURIOU Laura ; Mrs CHEVALIER Romain, OULAL Abdelkader, LETERME Christophe, GODEFROY Marc, DURIEZ René, JOIGNANT Benjamin

Absent : Mr LEVACHER Philippe, Adjoint, qui donne pouvoir à Mme LAVIGNE COURTEUX Valérie

Secrétaire de séance : Mr DURIEZ René

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que, lors du vote du budget, il n'avait pas été possible de voter les taux de contributions 2026, l'état 1259 n'ayant pas été reçu. Les taux des contributions 2026 ont été votés lors de la réunion de Conseil du 30 mars. Par conséquent, Mme le Maire informe les membres du Conseil qu'il est nécessaire d'adopter une décision modificative afin de mettre en adéquation les montants des contributions qui seront perçues en 2026 avec les montants qui ont été inscrits au budget primitif 2026.

Recettes : Chap 731 – art 73111 – impôts directs 2 605 €

Dépenses : Chap 011 – art 618 – Divers 2 605 euros

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la décision modificative n°1.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire – Valérie LAVIGNE COURTEUX



109DELIB27042026